



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'OLIVET

ARRETE N°2026-18 du 11 MAI 2026

**Portant Délégation de signature aux instructeurs des autorisations d'urbanisme,
publicité, enseignes et pré-enseignes**

Le Maire de la Commune d'OLIVET,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 410-1, L 423-1 et R 410-4, et suivants, et R 423-14 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 581-1 et suivants, R.581- et suivants,

Vu le procès-verbal des élections municipales du **20 / 03 / 2026**,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **20 / 03 / 2026** portant élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 012-2015 en date du 23 mars 2015 décidant de la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du **16 / 10 / 2017** décidant d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Considérant que pour mener à bien l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol et notamment des délais impartis, il convient de déléguer aux instructeurs des autorisations d'urbanisme, la signature de certains actes,

Considérant que pour mener à bien l'instruction des autorisations et actes relatifs à la publicité, enseignes et pré enseignes et respecter notamment les délais impartis ; il convient de donner délégation de signature au responsable du service urbanisme réglementaire de Laval Agglomération et de la ville de Laval, ainsi qu'aux instructeurs des autorisations d'urbanisme,

ARRÊTE

Article 1er :

À compter du **11 / 05 / 2026**, l'arrêté du **20 / 06 / 2017** portant délégation de signature aux instructeurs du droit des sols est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance, notre responsabilité à :

- Pierre Lesne, responsable du service urbanisme réglementaire,
- Florence BOREL, instructrice des autorisations d'urbanisme,
- Valérie GRENEL, instructrice des autorisations d'urbanisme,
- Marie GLÉMAS, instructrice des autorisations d'urbanisme,
- Patrice HURAUULT, instructeur des autorisations d'urbanisme,
- Maryline POIRIER, instructrice des autorisations d'urbanisme,

Chargés de l'instruction des demandes pour les autorisations, déclarations et certificats suivants :

- permis d'aménager,
- permis de construire,
- permis de démolir,
- déclaration préalable,
- autorisation préalable de pose d'enseigne,
- certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)

Article 2 :

La délégation de signature concerne les actes et documents suivants :

- demandes de pièces complémentaires,
- notifications des délais d'instruction,
- lettres de consultation des personnes publiques, services et commissions intéressés

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à OLIVET, le 11/05/2026

**Le Maire,
Éric MORAND**

